

Annexe 2.

Les développements récents des prestations parascolaires

Cette annexe reprend pour l'essentiel la présentation des développements récents des prestations parascolaires déjà évoqués dans le rapport-préavis 2021/11. Ils concernent le transfert des 1-2P, les prestations de vacances adressées aux élèves de la 1P jusqu'à la 11S, la bascule progressive des DAC dans le domaine parascolaire et enfin le renforcement de l'accueil des élèves de 7-8P.

Développer l'accueil des 1-2P dans le domaine parascolaire : limiter les transitions et assurer une meilleure continuité de la prise en charge

Pour des raisons liées à l'organisation scolaire (les classes enfantines n'étaient pas obligatoires jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'enseignement obligatoire), l'accueil des élèves de 1-2P s'est historiquement développé dans le domaine préscolaire, au sein des UAPE. Le Réseau-L en compte aujourd'hui 30, dont 12 municipales et 18 privées subventionnées. Cinq APEMS accueillent cependant des élèves 1-2P : Parc (avec l'antenne de Val d'Angrogne), les Petits Cailloux aux Boveresses (2-4P), Vers-chez-les-Blanc (1-6P), les Diablerets (1-6P) et Riant-Pré dans le quartier des Fiches (1-6P).

L'accueil des 1-2P en UAPE présente l'avantage de la continuité avec l'accueil préscolaire (0-4 ans) et offre également une prise en charge pendant les vacances scolaires. Cependant, ce système crée des difficultés de coordination entre l'école et les UAPE, car il multiplie les interlocuteurs ayant des logiques de fonctionnement assez différentes d'une structure à l'autre. Au vu de l'évolution des dispositions légales, obligeant d'une part les communes à offrir l'ensemble des prestations parascolaires de la 1P à la 8P et généralisant, d'autre part, la scolarisation des élèves 1-2P, la Municipalité a jugé pertinent d'organiser le parascolaire en complémentarité avec l'école. Fort des expériences pilotes menées dans les lieux évoqués ci-dessus, le SEP dispose de l'expérience et des compétences nécessaires pour assurer la bonne réalisation de ce transfert. Cet accueil présente également l'avantage d'une double complémentarité avec les écoles : au niveau des horaires d'abord, ces élèves ne fréquentent l'école qu'une vingtaine d'heures par semaine en moyenne. En regard des lieux ensuite : l'enclassement scolaire a sa propre logique et peut s'avérer actuellement problématique, pour un élève pris en charge dans une UAPE qui n'est pas forcément située dans le même quartier. Enfin, à terme, le passage dans le système parascolaire dès la 1P limitera, pour les élèves, le nombre de transitions qui peuvent être source de difficultés.

Dans le système actuel, les enfants quittent une première fois leur environnement familial quand ils fréquentent une crèche ; une deuxième fois quand ils sont accueillis dans une UAPE, en même temps qu'ils connaissent une troisième transition avec l'entrée à l'école; une quatrième fois quand ils sont pris en charge, cas échéant, par l'équipe parascolaire, voire une cinquième au moment du passage en 3P. Un élève qui fréquente une structure le matin, à midi et le soir est confronté en une seule journée à au moins trois environnements différents, peuplés d'adultes aux rôles spécifiques qui animent un cadre aux règles particulières : les parents, le personnel éducatif, le corps enseignant. Les recommandations édictées notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE¹) défendent la nécessité de limiter autant que possible ces moments de transition, pour garantir une meilleure continuité organisationnelle et pédagogique de l'accueil, tout en valorisant au mieux les différentes expériences que la fréquentation de ces différents univers peut apporter. Le transfert en cours des élèves de 1-2P s'effectue actuellement

¹ Voir par exemple à cet égard : OCDE, *Starting Strong V. Transitions from Early Childhood Education and Care to Primary Education*, Paris, 2018.

surtout dans les nouveaux quartiers et au gré des transformations et des rénovations engagées dans différentes structures d'accueil. Ainsi, les APEMS ouverts dans les nouveaux quartiers sont conçus pour accueillir des 1-2P, comme par exemple aux Fiches et aux Plaines-du-Loup. L'expertise du SEP dans la conduite des prestations parascolaires depuis de nombreuses années permettra de trouver des solutions adaptées à l'un des enjeux majeurs de ce transfert, que constitue la prise en charge pendant les vacances (voir le paragraphe suivant), l'augmentation du nombre de places, tant dans le préscolaire que dans le parascolaire² et l'adaptation des locaux (cf. ch. 6.1 et 6.6).

Accueil des écoliers et écolières pendant les vacances scolaires : une offre augmentée et élargie

L'accueil vacances répond, d'une part, aux besoins de conciliation des parents d'enfants en âge de scolarité et offre aux enfants, d'autre part, un temps de vacances différent du temps scolaire. Cela permet aux enfants concernés d'explorer d'autres rythmes, d'autres activités, d'autres contextes et un autre type d'encadrement. Ces activités sont organisées dans différentes structures, soit pilotées directement par le DAV du QJF, soit en partenariat avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et l'Espace des inventions (EDI). Les offres de vacances de ces trois entités sont répertoriées dans l'Agenda des vacances, édité deux fois par an (été-automne et hiver-printemps).

Ces offres couvrent 13 semaines de vacances scolaires et se déclinent en activités libres (sans inscription) ou sur inscription, à la journée, à la demi-journée, à la semaine ou en camps de vacances d'une semaine (avec logement sur place). Elles sont dispensées dans différentes structures et selon les âges des enfants, comme le résumant les tableaux et commentaires ci-dessous.

Les CAU sont abrités dans les APEMS. Destinés aux enfants de la 3P à la 6P, ils sont ouverts pendant les relâches de février (14 CAU), les deux semaines de Pâques, ainsi que lors des vacances d'automne (16 CAU). Deux nouveaux CAU seront créés en 2023 (dès Pâques) et deux supplémentaires en 2024.

En été, ce sont les centres aérés d'été (CA de Béthusy, 60 places et de Montolivet, dès l'été 2023, 50 places) qui offrent des prestations également aux élèves de la 3P à la 6P. Ils sont ouverts pendant les semaines 1, 2, 6 et 7, Béthusy étant également ouvert en semaine 3 et 5 des vacances scolaires. Seule la quatrième semaine des vacances d'été n'est pas couverte.

Tableau 1 : les centres aérés urbains et d'été pour les 3-6P en 2023

	CAU	CA ÉTÉ
Total semaines de prestations	78	10
Total de places cumulées	936	560

Tableau 2 : Evolution de la fréquentation des CAU et CA pour les 3-6P depuis 2016

Année	Enfants	Jour-enfant	Taux d'occupation
2016	1'218	4'485	87.21%
2017	1'272	4'536	88.30%
2018	1'355	5'063	93.76%

² Se référer à la stratégie décrite pour le domaine préscolaire dans le rapport en réponse au postulat Gaillard et le chapitre 6.2 ci-dessous pour le domaine parascolaire.

2019	1'310	4'835	91.90%
2020	1'498	5'460	81.80%
2021	1'522	5'652	87.18%
2022	1'500	5'581	89.38%

Enfin, des camps de vacances sont organisés dans les trois centres à la montagne pilotés par le DAV. Ouverts pour les enfants de 6 à 12 ans, à l'exception de deux camps en été réservés aux 12-15 ans, ils offrent également des prestations réparties presque sur toute l'année (entre un et quatre centres ouverts selon les périodes), à l'exception de la sixième semaine en été ; seule la première semaine de vacances de Noël n'est couverte par aucune prestation. Il est prévu, dans le programme de législature, l'ouverture d'une quatrième école à la montagne (et donc de camps supplémentaires en période de vacances) en 2025-2026.

Tableau 3 : Fréquentation des camps de vacances 2016-2022

Années	Nbre enfants	Jour-enfant	Taux d'occupation <i>(toutes semaines confondues)</i>
2016	855	4'793	93.63%
2017	787	4'453	85.67%
2018	842	4'788	92.63%
2019	814	4'528	88.30%
2020	803	4'522	92.40%
2021	614	3'430	94.75%
2022	857	4'711	95.65%
Total	5'572	31'225	91.70%

Les prestations de vacances pour les élèves de 1-2P sont en voie de développement. Elles existent depuis 2015 dans le CAU de Vers-chez-les-Blanc et ont été élargies en 2018 dans les locaux de l'APEMS de Riant-Pré. Le CAU de Vers-chez-les-Blanc est ouvert pendant les vacances d'octobre et les vacances de Pâques, celui de Riant-Pré pendant la deuxième semaine de Pâques et la deuxième semaine des vacances d'octobre. Ils accueillent 12 enfants par semaine. Compte tenu du transfert en cours des 1-2P dans le giron parascolaire, il est prévu de développer l'offre vacances pour les 4-10 ans, afin de faire face à une demande croissante. Sur la base des expériences menées dans les différents centres aérés depuis plusieurs années, il s'agit de poursuivre les réflexions visant à préciser le contenu de prestations de vacances qui doivent être adaptées à ce public spécifique, dans une perspective de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle pour les parents³. Dans ce but, deux projets pilotes d'accueil des 1-2P dans les APEMS seront déployés dès les vacances d'automne 2023 à Riant-Pré et aux Plaines-du-Loup.

Tableau 4 : Les centres aérés urbains et d'été pour les 1-2P en 2023

³ Une pétition « Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises » a été adressée au Conseil communal. Elle est en cours de traitement.

	CAU	CA été
Total semaines de prestations	6	2
Total de places cumulées	72	24

Enfin, en complément aux prestations listées ci-dessus, le DAV coordonne les quelque 300 activités estivales de l'association « Passeport vacances région lausannoise » (APVRL), regroupant, en 2023, 36 communes. Les activités ont lieu autour de quatre thèmes (Nature et découverte, Culture et jeux, Création et cuisine, Sport et mouvement) deux semaines début juillet et deux semaines en fin d'été. Environ 2'000 passeports sont vendus chaque été, pour des enfants de 9 à 15 ans.

Parmi les autres développements en cours, il faut noter la simplification de l'accès aux offres pour les familles qui pourront, dès l'été 2024, s'inscrire directement via internet aux prestations du DAV.

L'intégration progressive des devoirs accompagnés (DAC) dans les prestations parascolaires : un encadrement de meilleure qualité et une lisibilité améliorée pour les parents

Pour répondre aux exigences de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la Ville a confié au SEP l'organisation de la prestation des devoirs surveillés. Organisée par collège et en trois niveaux (3-6P ; 7-8P ; 9-11S), cette prestation, appelée devoirs accompagnés (DAC), offre un espace et un encadrement permettant aux enfants d'effectuer leurs devoirs scolaires dans de bonnes conditions, de manière autonome. Les DAC ont lieu les lundis, mardis et jeudis à la fin de l'école dès la troisième semaine après la rentrée scolaire jusqu'à fin juin. Les enfants peuvent y participer une, deux ou trois fois par semaine. Cette prestation est à distinguer des appuis scolaires pour des enfants présentant des difficultés, lesquels constituent une autre prestation. À cet égard, la Ville soutient une telle offre à des tarifs accessibles par le biais du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) ou de projets d'appuis entre pairs dans les établissements 7P-11S.

Afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les familles, la Ville a depuis plusieurs années développé des prestations plus respectueuses des besoins de l'enfant dans le cadre de la journée de l'écolier. Alors que le cadre réglementaire cantonal prévoit, en principe, un temps limité pour les devoirs en fin de journée (10 minutes par jour en 3-4P, 20 minutes en 5-6P et maximum 45 minutes en 7-8P), le cadre horaire proposé par la Ville pour les DAC a historiquement toujours été plus large. Dans les faits, cette prestation pouvait alors être perçue par certains parents comme une solution d'accueil collectif avantageuse financièrement par rapport à l'accueil en APEMS. Pour le personnel des DAC par contre, en général sans formation d'éducation sociale, la gestion des groupes aux besoins différenciés (de la simple garde à l'encadrement) sur une plus longue période a pu générer des difficultés. La Ville a donc souhaité clarifier le rôle et les missions des devoirs accompagnés à Lausanne, de manière complémentaire à l'offre d'accueil parascolaire.

D'un point de vue organisationnel, depuis la rentrée 2022 et pour la moitié des établissements scolaires, les prestations d'accueil parascolaire et d'accompagnement des devoirs ont été rassemblées dans une même entité, avec une gouvernance commune. Les parents indiquent leurs besoins et l'organisation des prestations s'adapte à ceux-ci. Ainsi, que les parents aient fait le choix d'une prestation d'accueil parascolaire (prestation de garde, de type long) ou seulement d'accompagnement de devoirs (prestation courte), les enfants bénéficient d'un encadrement similaire pour les devoirs, offert par les collaboratrices et collaborateurs formés à cet effet.

Avec cette réorganisation, la Municipalité pose un geste fort sur le plan qualitatif pour l'encadrement des devoirs. La philosophie de « l'accompagnement » demeure, mais s'en trouve renforcée parce que conduite par une équipe intégrée, plus polyvalente,

compétences enrichies. Ainsi, d'une logique jusqu'ici inspirée de la norme scolaire, comme un prolongement de l'école mais sans personnel formé, la prestation bascule dans le champ socio-éducatif. Cette intégration des équipes permet de faciliter l'organisation du travail, en leur offrant plus de souplesse tout en augmentant la palette des prestations. Le personnel des DAC peut, par exemple, compléter un taux d'activité et occuper d'autres créneaux horaires, libérer du temps hors présence des enfants (THPE) pour, conformément aux normes en vigueur, développer des projets personnels ou des réflexions utiles à l'ensemble de l'équipe. L'attractivité des postes s'en trouve renforcée. De plus, la Ville de Lausanne n'engage désormais que des personnes formées ou qui souhaitent s'engager dans un processus de formation dans l'un des domaines reconnus par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE). Par ailleurs, cette intégration permet d'améliorer la prévisibilité des effectifs d'enfants et, partant, d'asseoir un peu mieux encore la qualité de la prestation fournie.

Dans cette perspective, le développement de la relation avec les familles et les établissements scolaires est un enjeu essentiel, pour repenser progressivement la prestation d'accompagnement des devoirs et la rendre plus lisible pour les parents. Les équipes seront en mesure d'adapter leurs actions à la réalité de chaque famille et aux attentes des différents acteurs (corps enseignant et personnel éducatif), en ne perdant jamais de vue cependant que, de la 3P à la 6P, les devoirs ne doivent pas occuper une place prépondérante dans l'après-midi de l'enfant. Ainsi, afin de soutenir la famille et l'enfant, le personnel qui encadre les devoirs cherchera à identifier les contextes de vie et les intérêts de chaque enfant, pour le guider dans la réalisation de ses devoirs.

Parallèlement, ce nouveau dispositif permet d'harmoniser la prise en charge des enfants à la sortie de l'école l'après-midi. En supprimant le traitement différencié qui avait lieu antérieurement (goûter des DAC / goûter des APEMS), en minimisant les moments de battement et facilitant la transition entre les DAC et l'accueil parascolaire, on vise une meilleure continuité tant organisationnelle que pédagogique, profitable aux enfants. La mission socio-éducative s'en trouve renforcée.

Si cette prestation est destinée à se dérouler dorénavant uniquement sous l'égide du parascolaire, les parents peuvent toujours décider de recourir à sa modalité courte, dite « DAC-purs » ou à sa version longue, dite « DAC-APEMS ». Les deux feront l'objet d'une tarification proportionnelle sur la base du revenu des ménages, comme l'ensemble des prestations parascolaires.

Développer et consolider l'accueil parascolaire des 7-8P

La Ville de Lausanne compte, à ce jour, sept établissements scolaires mixtes primaires et secondaires (de la 7P à la 11S) répartis sur 11 collèges, chacun d'entre eux disposant d'un réfectoire. Pour la pause de midi, jusqu'il y a peu, l'offre consistait en un accueil libre au réfectoire, avec service de repas et une surveillance générale par du personnel auxiliaire. Celle-ci s'adressait à tous les élèves (de la 7P à la 11S) même si les plus âgés y ont moins recours. Le repas coûtait CHF 8.- pour tous les élèves et les pique-niques étaient possibles. Mis à part les DAC prévus les lundis, mardis et jeudis après-midi, aucune prise en charge n'était toutefois prévue dans ce cadre.

Depuis août 2020, conformément aux orientations municipales développées dans le préavis N° 2021/11 et afin de se mettre en conformité avec les exigences légales, plusieurs projets pilotes d'accueil parascolaire 7-8P ont été mis en place : à Villamont à la rentrée 2020, à Béthusy, la Rouvraie et Coteau-Fleuri à la rentrée 2021 et à l'Élysée et au Belvédère à la rentrée 2022. Les derniers sites (Bergières, Saint-Roch et Grand-Vennes) suivront à la rentrée 2023.

Si le concept d'accueil est construit autour du réfectoire, qui en constitue le centre

névralgique, un seul lieu ne suffit pas pour offrir un accueil de qualité à des enfants de 10 --12 ans. Les équipes collaborent étroitement avec l'école et d'autres partenaires pour disposer d'autres espaces, dans le cadre scolaire ou à proximité, afin d'y organiser des activités. Le réfectoire est ouvert à tous les élèves (7P-11S), mais un accueil spécifique et individualisé a été mis en place pour les élèves de 7-8P qui y sont inscrits par leurs parents. De même, l'organisation des après-midis inclut la prestation des DAC, mais également une prise en charge qui court jusqu'à 18h, avec un concept pédagogique propre, adapté à l'âge et aux intérêts de cette tranche d'âge.

La consolidation de l'accueil parascolaire pour ces élèves fait face à des défis importants en termes de ressources humaines, d'infrastructures et d'organisation du travail. En effet, les responsables de l'accueil parascolaire s'appuient certes sur du personnel qualifié afin de répondre aux exigences fixées par l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP,) mais se heurtent à une relative faible attractivité de postes qui sont à temps (très) partiel, compte tenu du faible nombre d'heures à couvrir par semaine et par un horaire quotidien toujours coupé. Vu sous l'angle de la conciliation famille-travail et de la mission socio-éducative dévolue à cet accueil, il s'agit pour la Municipalité de consolider cette organisation encore jeune, pour établir un concept lausannois répondant aux besoins des jeunes et des familles, qui prend en compte les spécificités en termes d'infrastructures, en collaboration avec les établissements scolaires et avec les centres socio-culturels.